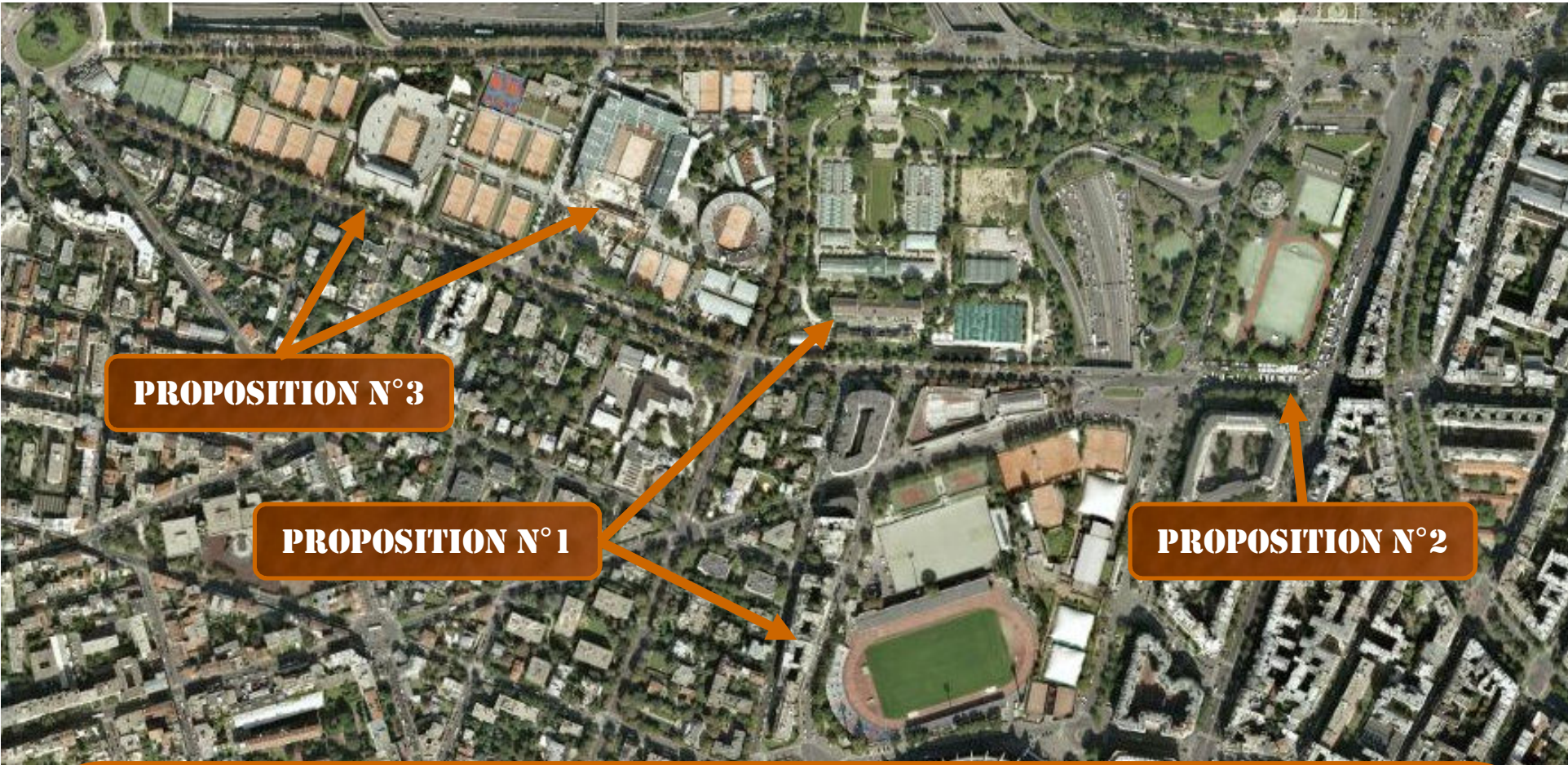


POUR UN AUTRE ROLAND GARROS A PARIS



► **Conseil de Paris des 28 et 29 mars 2011**



PROPOSITION N°3

PROPOSITION N°1

PROPOSITION N°2

La mairie de Paris engagera l'extension de ROLAND GARROS lors du Conseil de Paris des 28 et 29 mars 2011.

Naturellement, nous sommes FAVORABLES au maintien du Tournoi à Paris.
Mais le projet imaginé par Bertrand DELANOE et son équipe est INACCEPTABLE, car il sacrifie les Serres d'Auteuil et le sport scolaire et de proximité.

PROPOSITION N°1

► Préserver les Serres d'Auteuil, en exploitant les complémentarités possibles avec le futur stade JEAN BOUIN



- Le site historique de ROLAND GARROS et le futur stade JEAN BOUIN ne sont distants que de 450 mètres.
- Il est donc aberrant de travailler sur une extension de ROLAND GARROS sans prendre en compte cette proximité.
- Plutôt que de raser une partie des Serres d'Auteuil pour y installer un court de tennis qui sera utilisé seulement 15 jours par an, nous proposons de prévoir à JEAN BOUIN un stade de rugby modulable pour y accueillir des matchs pendant la quinzaine du Tournoi.



PROPOSITION N°2

► Préserver le sport scolaire, en délocalisant le centre national d'entraînement à l'extérieur de Paris



- Le projet actuel de Bertrand DELANOE prévoit la destruction du stade HEBERT pour y installer le centre national d'entraînement (CNE) de la Fédération française de tennis.
- Le stade HEBERT représente l'un des rares terrains à disposition des scolaires et du sport amateur dans le 16e. Le péril est donc très grave.
- Le CNE n'a pas vocation à rester à Paris *intra muros*. Il peut tout à fait être installé sur un site hors Paris, comme le centre d'entraînement des fédérations de football (Clairefontaine) ou de rugby (Marcoussis).

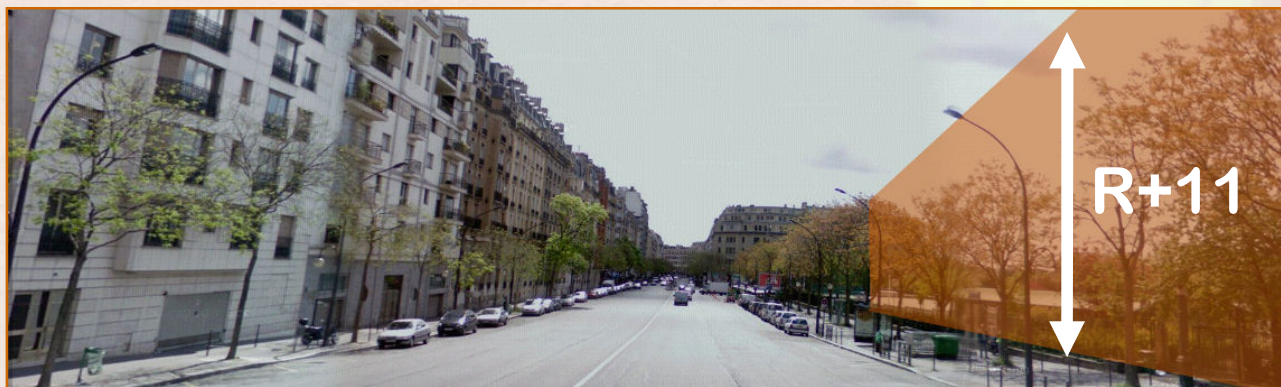


PROPOSITION N°3

► Préserver l'identité du quartier, en limitant l'élévation du plafond de construction (R+11) au strict périmètre nécessaire



- Le projet actuel de Bertrand DELANOE prévoit d'élever le plafond de construction à 31 mètres (R+11) sur une zone très étendue, allant du Fond des Princes (en bordure de Boulogne-Billancourt) au stade HEBERT, en passant par les Serres d'Auteuil et le Jardin des poètes !
- Pourquoi délivrer une autorisation sur une zone aussi large ? Afin de prévenir tout dérapage immobilier, nous proposons de limiter cette autorisation au strict nécessaire, sur une zone allant uniquement du court central au court Suzanne LENGLEN.



CONCLUSION



Ce contre-projet est :

- **réaliste** : des architectes ont déjà travaillé sur la modularité du stade JEAN BOUIN
- **respectueux** des grands équilibres environnementaux : les Serres d'Auteuil sont préservées
- **moins onéreux** que le projet de Bertrand DELANOE : il dispense le contribuable parisien de la construction du nouveau court dans les serres



- **Contact :**
David Alphand
06 60 60 41 20 – david.alphand@paris.fr
Laurence Dreyfuss
06 07 83 70 67 – laurence.dreyfuss@paris.fr